

Page : 1/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.03.2021 Numéro de version 18 Révision : 23.03.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Formule moleculaire N Na O2
- · Formule de structure: Na N O2
- · Nom du produit: Nitrite de sodium
- · **FDS n°:** CH0244
- **No CAS:** 7632-00-0
- · Numéro CE: 231-555-9
- · Numéro index:
- 007-010-00-4 · Numéro d'enregistrement 01-2119471836-27
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels
- · Étape du cycle de vie
- IS Utilisation sur sites industriels
- F Formulation ou remballage
- · Secteur d'utilisation
- SU9 Fabrication de substances chimiques fines
- SU24 Recherche et développement scientifiques
- · Catégorie du produit
- PC21 Substances chimiques de laboratoire
- PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
- PC29 Produits pharmaceutiques
- PC40 Agents d'extraction
- · Catégorie de processus
- PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
- PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
- PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
- PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
- PROC5 Mélange dans des processus par lots
- PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
- PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
- · Catégorie de rejet dans l'environnement
- ERC1 Fabrication de la substance
- ERC2 Formulation dans un mélange
- ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
- ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
- · Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoire
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

CARLO ERBA REAGENTS

Chaussée du Vexin

Parc d'Affaires des Portes - BP616 27106 VAL DE REUIL Cedex Téléphone: +33 (0)2 32 09 20 00 Télécopie: +33 (0)2 32 09 20 20

· Contact:

O.A / Normative

(suite page 2)



Page : 2/11

Date d'impression : 23.03.2021 Numéro de version 18 Révision: 23.03.2021

Nom du produit: Nitrite de sodium

(suite de la page 1)

email: MSDS_CER-SDS@cer.dgroup.it

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France (ORFILA 24h/24) - Tel: +33 (0)1 45 42 59 59

Belgium - Tel: 32 070/245 245

EU Tel : 112 Suisse : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS03 flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Sol. 3 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger







GHS03

GHS06

GHS09

- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P330 Rincer la bouche.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.

(suite page 3)



Page : 3/11

Date d'impression : 23.03.2021 Numéro de version 18 Révision: 23.03.2021

Nom du produit: Nitrite de sodium

· vPvB: Non applicable.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances

· No CAS Désignation 7632-00-0 Nitrite de sodium

· Code(s) d'identification · Numéro CE: 231-555-9

· Numéro index: 007-010-00-4

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion:

Faire vomir et demander d'urgence une assistance médicale.

Consulter immédiatement un médecin.

- · Indications destinées au médecin: Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Renseignements généraux:

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à surpression, approuvé par MSHA/NIOSH (ou l'équivalent) ainsi qu'un équipement de protection couvrant tout le corps.

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes nitriques (NOx)

Peut être dégagé en cas d'incendie:

En l'absence d'oxygène: Ammoniac (NH3).

Composés de sodium.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz de combustion et les gaz d'incendie.

(suite page 4)



Page : 4/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.03.2021 Numéro de version 18 Révision: 23.03.2021

Nom du produit: Nitrite de sodium

(suite de la page 3)

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration autonome.

Veiller à une aération suffisante.

- · Renseignments généraux: Utiliser un matériel de protection adéquat, tel qu'indiqué dans la Section 8.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien dépoussiérer.

Eviter la formation de poussière.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Tenir les récipients non utilisés hermétiquement fermés.

· Prévention des incendies et des explosions:

Le produit n'est pas inflammable.

Peut exploser s'il est mélangé avec des substances organiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les matières inflammables.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: VME non affectés.

(suite page 5)



Page : 5/11

Date d'impression : 23.03.2021 Numéro de version 18 Révision: 23.03.2021

Nom du produit: Nitrite de sodium

				(suite de la page 4)
· DNEL				
Inhalation DNEL (travailleurs		-effets systémiques aiguës)	2 mg/m3	
	DNEL (travailleurs-effets chroniques systémiques)		2 mg/m3	
· PNEC			/ 4 '	7
PNEC (eau douce)		$0,005 \ mg/l$		
PNEC (Sédiment d'eau douce)		0,019 mg/kg		
PNEC (eau	ı de mer)	$0,006 \; mg/l$		
PNEC (Sédiment marin)		$0.022 \ mg/l$		
PNEC (STP)		21 mg/l		
PNEC (sol)		0,001 mg/kg		

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés

Douche de sécurité et bain d'oeil. Mécanisme d'évacuation nécessaire.

Sans autre indication, voir point 7.

- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou imbibés.

Conserver à part les vêtements de protection.

Nettoyer le vêtement souillé en aspirant; ne pas souffler, ni brosser.

- · Protection respiratoire: Filtre P3, pour les opérations pouvant produire des poussières.
- · Protection des mains: Gants en caoutchouc
- · Matériau des gants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Gants légers à usage unique en PVC ou PE

https://www.carloerbareagents.com/media/wysiwyg/img_sito/brochure/LLG_gants_nitriles_CarloErba.pdf https://www.carloerbareagents.com/media/wysiwyg/img_sito/brochure/LLG_gants_latex_classic_CarloErba.pdf

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,35 mm

Caoutchouc naturel (Latex)

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm

Caoutchouc chloroprène

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm

Gants en PVC

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm

(suite page 6)



Page : 6/11

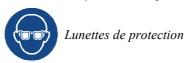
Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.03.2021 Numéro de version 18 Révision: 23.03.2021

Nom du produit: Nitrite de sodium

(suite de la page 5)

· Protection des yeux/du visage



· Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

En cas de dispersion accidentelle du produit: se référer à la section 6 de la fiche de données de sécurité.

· Mesures de gestion des risques Respecter une bonne hygiène industrielle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Masse molaire
État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:

68,99 g
Solide
Jaunâtre
Inodore
Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation: 271 °C

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé.

· Inflammabilité Favorise l'inflammation des matières combustibles.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:
 Non déterminé.
 Supérieure:
 Non déterminé.
 Point d'éclair
 Non applicable.
 Température d'auto-inflammation
 Température de décomposition:
 → Température de décomposition:
 → Température de décomposition:
 → Non applicable.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non applicable. · Dynamique: Non applicable.

Solubilité

· l'eau à 20 °C: 820 g/l

· les hydrocarbures chlorés: Soluble dans trichlorométhane.

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) -3,69897 · Pression de vapeur: Non applicable.

· Pression de vapeur (2):

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:

Densité à 20 °C:

Densité relative.

Non déterminé.

1100-1300 kg/m³

Densité de vapeur:

Non applicable.

Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Cristalline

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

(suite page 7)



Page : 7/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.03.2021 Numéro de version 18 Révision: 23.03.2021

Nom du produit: Nitrite de sodium

(suite de la page 6)

· Changeme	ent d'état
------------	------------

· Vitesse d'évaporation.

Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant

Matières et mélanges auto-échauffants

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

· Liquides comburants néant

· Matières solides comburantes Peut aggraver un incendie; comburant.

néant

néant

Peroxydes organiques

 Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

· Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Voir 10.3
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction au contact de l'eau et des acides.

Peut réagir dangereusement avec substances réductrices ou inflammables en masse.

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Oxydes nitriques (NOx)

Composés de sodium.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Toxique en cas d'ingestion.
- · Valeurs DL/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral LD50 85 mg/kg (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Toxique en cas d'ingestion.

· Inhalation: Peut être nocif par inhalation.

(suite page 8)



Page : 8/11

Date d'impression : 23.03.2021 Numéro de version 18 Révision: 23.03.2021

Nom du produit: Nitrite de sodium

(suite de la page 7)

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Autres indications (sur la toxicologie expérimentale): Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Procédé:
- · Informations écologiques: Non disponible.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.

- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Très toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (WGK allemands) (classification selon liste): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans les nappes phréatiques, les eaux ou les canalisations, même en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Réutiliser s'il est possible ou s'adresser à une entreprise de rejet.

Code déchet:

L'Union européenne ne fixe pas de règles uniformes pour l'élimination des déchets chimiques, qui sont des déchets spéciaux. Leur traitement et l'élimination de la législation interne de chaque pays. Ainsi, dans chaque cas, vous devriez contacter les autorités concernées, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des déchets.

2014/955/UE: Décision du Conseil du 18 Decembre 2014 modifiant la liste des déchets contenus dans la

(suite page 9)



Page: 9/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 23.03.2021 Numéro de version 18 Révision: 23.03.2021

Nom du produit: Nitrite de sodium

(suite de la page 8)

décision 2000/532/CE.

Directive 2008/98/CE du Conseil du 19 Novembre 2008 dans la dernère version valable.

· Catalogue européen des déchets			
HP2	Comburant		
HP6	Toxicité aiguë		
HP14	Écotoxique		

· Emballages non nettoyés:

Les contenants et emballages contaminés par des substances ou préparations dangereuses, doivent avoir le même traitement que les produits.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 Décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

· Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit. Traitement chimique de l'eau contaminée.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR/RID, IMDG, IATA UN1500
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR/RID

1500 NITRITE DE SODIUM, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

 \cdot IMDG SODIUM NITRITE, MARINE POLLUTANT \cdot IATA

Sodium nitrite

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR/RID



· Classe · Étiquette 5.1 (OT2) Matières comburantes.

5.1+6.1

 \cdot IMDG



· Class

5.1 Matières comburantes.

· Label 5.1/6.1

IATA



Class

5.1 Matières comburantes.

(suite page 10)



Date d'impression : 23.03.2021 Numéro de version 18 Révision: 23.03.2021

Nom du produit: Nitrite de sodium

	(suite de la page
Label	5.1 (6.1)
14.4 Groupe d'emballage ADR/RID, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Matière dangereuse du point de vue d l'environnement, solide; Marine Pollutant
Polluant marin :	Oui (P) Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR/RID):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Ko	Attention: Matières comburantes. emler): 65
No EMS:	F-A,S-Q
Segregation groups	Nitrites and their mixtures
Stowage Category	A H G G G G
Segregation Code	SG38 Stow "separated from" SGG2-ammoniu.
	compounds. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides
14.7 Transport maritime en vrac conforméme instruments de l'OMI	e nt aux Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR/RID	
Quantités exceptées (EQ):	El
Quantités limitées (LQ)	5 kg
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g
	Quantité maximale nette par emballage extérieur 1000 g
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5 kg
Excepted quantities (EQ)	Code: E1
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 g
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1500 NITRITE DE SODIUM, 5.1 (6.1), II. DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- · Catégorie SEVESO
- H2 TOXICITÉ AIGUË
- P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS
- El Danger pour l'environnement aquatique
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t

(suite page 11)

Page: 10/11



Page : 11/11

Date d'impression : 23.03.2021 Numéro de version 18 Révision: 23.03.2021

Nom du produit: Nitrite de sodium

(suite de la page 10)

- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

la substance n'est pas comprise

- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (classification selon liste): très polluant.
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 la substance n'est pas comprise
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique: E.S. & Q.A.
- · Réferences bibliographiques

ECDIN (Environmental Chem. Data and Information Network)

IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

NIOSH - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

Roth - Wassergefährdende Stoffe

Verschueren - Handbook of Environmental Data on Organic Chemicals

Merian- Metals and their compounds in the environment.

- · Date de la version précédente: 20.10.2020
- · Numéro de la version précédente: 17
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RCR: Risk Characterisation Ratio

ADR: Accord européen realtif au transport international des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

P: Marine Pollutant

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ox. Sol. 3: Matières solides comburantes – Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

. Sources.

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, REACH, dans la dernière version valable.

Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008, CLP, dans la dernière version valable.

Globally Harmonized System, GHS

ADR, IMDG, IATA

· * Données modifiées par rapport à la version précédente .